

COMITE DES UTILISATEURS DU PAARC DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Bertrand RINGOT, expose au conseil municipal :

Il est proposé de remettre en place un comité des utilisateurs du PAarc sous la forme d'un comité consultatif prévue par les dispositions de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce comité a pour finalité d'optimiser la circulation d'information, la programmation événementielle, le partage des espaces et la mise en place de synergies entre les acteurs quel que soit leur statut (association, établissement public, structure commerciale etc.).

L'organisation des activités du PAarc des Rives de l'Aa intervient sur la convergence de plusieurs volontés inscrites dans une démarche de développement durable :

- le développement de l'offre locale d'activités physiques pour tous,
- le développement de l'événementiel, et en particulier l'événementiel sportif à tous les niveaux de pratique,
- le développement économique du territoire,
- la sensibilisation du public à l'environnement et à sa préservation,
- la préservation d'un espace d'oxygénation pour toute la population.

Ce Comité des utilisateurs du PAarc a vocation à regrouper :

- les partenaires institutionnels (commune, communauté de communes, etc.),
- les prestataires d'activités nautiques, aquatiques et terrestres (associations, groupements privés, etc.),
- les partenaires associés (Office de Tourisme Communautaire, hébergeurs, groupements etc.),
- les acteurs environnementaux.

Aussi, il est proposé que ce comité soit composé de la manière suivante :

Partenaires Institutionnels et Associés :

- Elus :
 - 7 membres du conseil municipal parmi lesquels le Maire désignera le Président : 6 du groupe majoritaire, 1 pour le groupe d'opposition dans le respect de la représentation proportionnelle,
 - 2 membres du Comité Syndical du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,
- Techniciens : le Directeur Général des Services de la Ville de Gravelines, le Directeur du Pôle EJVACS, le Directeur des Sports, le Directeur du Développement, le Chef d'établissement du PAarc, le Coordonnateur de la Station Nautique,
- Le Directeur Général des Services du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,
- La Directrice de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs,
- La Conseillère Sport de Nature et Accompagnement des Territoires de la DRDJSCS,
- Le Président de l'Office Municipal des Sports ou son représentant,

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Étaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

Démissionnaire :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

- Le Président de l'Union des commerçants gravelinoise ou son représentant,
- Le Président de l'Office de tourisme et des congrès communautaire de Dunkerque ou son représentant,
- Le Président du GON ou son représentant,
- Le Président du CPIE Flandres Maritime ou son représentant.

Prestataires d'Activités Sportives Olympiques du PAarc :

- Le Président de Gravelines US Aviron ou son représentant,
- Le Président de la ligue régionale d'aviron ou son représentant,
- Le Président de Gravelines Triathlon ou son représentant,
- Le Président de la ligue régionale de Triathlon ou son représentant,
- Le Président de Gravelines Natation ou son représentant,
- Le Président de Gravelines Kayak VAa ou son représentant,
- Le Président de Gravelines/Grand-Fort-Philippe Voile Légère et Sportive ou son représentant,
- Le Président de Gravelines Athlétisme ou son représentant,
- Le Président de l'USG Cyclisme ou son représentant.

Prestataires d'Autres Activités Sportives Non-Olympiques du PAarc :

- Le Président de l'Association USG Cyclotourisme ou son représentant,
- Le Président de l'APPMA Modélisme Naval ou son représentant,
- Le Président du club de Plongée des Rives de l'Aa ou son représentant,
- Le Président de l'Association sportive de canicross ou son représentant.

Prestataires privés bénéficiaires d'une autorisation d'occupation temporaire au niveau du PAarc :

- 1 représentant de chacun des prestataires.

7 représentants du conseil municipal sont à désigner pour siéger au sein de ce comité.

Il est proposé au conseil de désigner les membres de ce comité :

- **Pour le groupe majoritaire :** Karine VANDERSTRAETEN (Présidente), Laurent NOTEBAERT, Valérie GENEVET, Sophie COUDEVYLLE, Bruno MARSYLLE, Patricia JEZIOROWSKI.
- **Pour le groupe d'opposition :** Nicolas MOUCHERON.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **ADOpte.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 10 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 AVR. 2026